



validée le 04.03.2022

ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG (AES)

Pourquoi?	-> Gérer le risque infectieux lors d'une exposition à un liquide biologique ou sanguin
Qui?	-> tout professionnel
Où? Combien?	-> Lors des soins avec risque d'exposition à un liquide biologique ou sanguin
Quand?	-> Dès qu'il y a un risque d'exposition ou une exposition à un liquide
Comment?	<p>-> Prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • matériel sécurisé • port d'EPI <p>-> Mesures post-accident</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins immédiats • Déclaration d'accident de travail
Quoi?	-> Mesures à rédiger en collaboration avec le travailleur désigné

Pourquoi?

Prévenir et gérer le risque infectieux lors d'une exposition accidentelle à un liquide biologique ou du sang.

Qui?

Tous les professionnels.

Où? Combien?

Pour les soins utilisant un objet perforant ou exposant à un risque de projection/aérosolisation.

Quoi?

La conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang doit être formalisée, actualisée et accessible à tous les intervenants dans les lieux de soins.

RECOMMANDATIONS

Prévention

Pour les soins utilisant un objet perforant :

- > Porter des gants de soins,
- > Favoriser l'utilisation de dispositifs médicaux de sécurité,
- > Utiliser les dispositifs médicaux si mis à disposition,
- > Après usage :
 - ne pas recapuchonner, ne pas plier ou casser, ne pas désadapter à la main,
 - si usage unique, jeter immédiatement après usage dans un conteneur pour objets perforants adapté, situé au plus près du soin, sans dépose intermédiaire, y compris lors de l'utilisation de matériel sécurisé,
 - si réutilisable : manipuler le matériel avec précaution et procéder rapidement à son nettoyage et sa désinfection
 - Eliminer les objets piquants/tranchants aussitôt après utilisation dans un collecteur homologué placé à portée de main (remplissage maximum aux 2/3)
 - Eliminer les aiguilles, les aiguilles à ailettes et les cathéters veineux dans un collecteur homologué placé à portée de main (remplissage maximum aux 2/3)
 - Evacuer (selon procédure institutionnelle) les collecteurs remplis aux 2/3 de leur contenance et hermétiquement fermés.

Pour les soins exposant à un risque de projection/aérosolisation :

- > Porter des équipements de protection individuelle de manière adaptée (protection du visage, de la tenue, port de gants si peau lésée).

Mesures post-accident d'exposition au sang

Lors d'accident comportant un risque de contamination par des liquides biologiques (AES), appliquer immédiatement les procédures établies par l'institution. Ces mesures doivent être rédigées par le service sécurité.

Principes de base :

1. Arrêt immédiat du travail
2. Réaliser les soins immédiats
3. Evaluer le risque de transmission et contacter un médecin au besoin
4. Déclarer l'accident de travail

Proposition de soins immédiats (à valider avec le travailleur désigné)

EN CAS DE BLESSURE D'UNE EXTRÉMITÉ (PAR EXEMPLE DOIGT, ORTEIL, COUDE) :

- > Réaliser un lavage au savon doux de la zone lésée et rincer
- > Désinfecter la lésion en trempant l'extrémité concernée pendant au moins 5 minutes dans une solution antiseptique à base d'alcool.

Remarque : Ne jamais faire saigner !

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

- > Rincer abondamment avec une solution du kit pour la douche oculaire.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA CAVITÉ BUCCALE :

- > Eliminer immédiatement les souillures de la bouche
- > Réaliser successivement plusieurs bains de bouche avec une solution antiseptique buccale pendant au moins 5 minutes.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU LÉSÉE:

- > Rincer à l'eau
- > Désinfecter abondamment avec une solution antiseptique alcoolique si possible. Sinon utiliser une solution antiseptique aqueuse.

Référentiels

SF2H ; Actualisation des précautions standard ; établissement de santé, établissement médicosociaux, soins de ville ; juin 2017 ; https://sf2h.net/wp-content/uploads/2017/06/HY_XXV_PS_versionSF2H.pdf

Précautions standard ; Guides romand pour la prévention des infections associées aux soins; troisième édition, avril 2017 ; https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/HPCI_Guide_PS_2017_1.pdf

STM ; Luxembourg ; Les accidents d'exposition au sang ou à des liquides biologiques contenant du sang ; https://www.stm.lu/sites/default/files/media-pdf/stm_depliant_aes_fr.pdf